

Publications périodiques

Comptes annuels

BNP PARIBAS ARBITRAGE

Société en nom collectif au capital de 184.756.032 euros
*(Les conditions suspensives aux opérations sur le capital décidées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 Mai 2019 étant réalisées,
le capital social de BNP Paribas Arbitrage SNC s'élève dorénavant à 184 756 032 euros)*

Siège social : 1, rue Laffitte - 75009 Paris
394 895 833 RCS PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2018
Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 20 Mai 2019

I. — Bilan

En milliers d'euros

Actif

En milliers d'euros, au 31 décembre	2018	2017
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)	23 656 895	32 534 627
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	2 057 930	1 863 434
Créances sur les établissements de crédit	21 598 965	30 671 193
Opérations avec la clientèle (note 4)	14 483 162	5 983 079
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	53 195 151	60 275 309
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	47 139 534	54 286 602
Participations et autres titres détenus à long terme (note 6)	37 237	30 094
Immobilisations incorporelles (note 7)	30 597	33 083
Immobilisations corporelles (note 7)	6 755	8 330
Comptes de négociation et de règlement	2 759 134	2 985 426
Autres actifs (note 8)	58 799 394	51 055 280
Comptes de régularisation (note 9)	58 001 386	43 680 460
Total de l'actif	258 109 245	250 872 290

Passif

En milliers d'euros, au 31 décembre	2018	2017
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	22 278 055	31 038 764
Opérations avec la clientèle (note 11)	6 988 022	6 608 332
Autres passifs (note 12)	166 151 650	163 314 187
Comptes de régularisation (note 13)	59 957 655	47 971 405
Comptes de négociation et de règlement	2 524 813	1 559 755
Provisions (note 14)	294 266	356 402
Capitaux propres (note 15)	- 85 216	23 446
Capital souscrit	323 753	323 753
Report à nouveau	- 300 308	- 4 443
Résultat de l'exercice	- 108 662	- 295 864
Total du passif	258 109 245	250 872 290

II. — Hors bilan

En milliers d'euros, au 31 décembre	2018	2017
Engagements de financement	2 583 986	2 399 495
Engagements donnés	2 275 009	2 189 724
Engagements reçus	308 977	209 771
Engagements de Garantie	4 231 195	4 699 587
Garanties reçues d'établissements de crédit	2 523 109	3 064 750
Garanties reçues de la clientèle	1 184 794	1 182 028
Garanties données à des établissements de crédit	523 292	452 809
Engagements sur titres	8 842 900	2 118 970
Titres à recevoir	8 653 351	1 389 591
Titres à livrer	189 549	729 379
Opérations en devises (note 16)	200 875 943	149 184 569
Opérations sur instruments financiers à terme (note 17 & 18)	3 126 691 859	2 308 369 809
Autres engagements (note 19)	44 548 534	40 790 332
Engagements donnés	34 045 054	36 153 564
Engagements reçus	10 503 480	4 636 769
Total hors bilan	3 387 774 416	2 507 562 762

III. — Compte de résultat

En milliers d'euros, au 31 décembre	2018	2017
Net des intérêts et assimilés (note 20)	- 769 829	- 516 802
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	592 089	384 595
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	- 1 361 917	- 901 397
Revenus des titres à revenu variable (note 21)	-	-
Net des commissions et assimilés (note 22)	- 646 333	- 466 628
<i>Commissions (produits)</i>	70 565	135 806
<i>Commissions (charges)</i>	- 716 899	- 602 434
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 23)	1 902 051	1 693 141
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	- 6 772	- 4 128
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	37	68
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	- 6 809	- 4 196
Produit net bancaire	479 117	705 583
Charges générales d'exploitation (note 25)	- 579 570	- 645 430
<i>Frais de personnel (note 26)</i>	- 135 301	- 190 451
<i>Autres charges générales d'exploitation</i>	- 444 269	- 454 978
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 16 916	- 20 342
Résultat brut d'exploitation	- 117 369	39 811
Coût du risque (note 27)	215	- 56 237
Résultat d'exploitation	- 117 153	- 16 426
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 28)	-	-
Résultat courant avant impôt	- 117 153	- 16 426
Impôt sur les bénéfices (note 29)	8 491	- 279 438
Résultat net	- 108 662	- 295 864

IV. — Affectation des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2018

I – Proposition d'affectation des résultats

«Nous vous rappelons que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduisent par une perte nette comptable de 108 662 097,59 euros. Nous vous proposons d'affecter cette perte en totalité au poste « report à nouveau » dont le solde débiteur passerait de 300 307 692,69 euros à 408 969 790,28 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les montants de dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants en euros :

Exercice	Parts sociales		Montant global distribué	Dividende net par part	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'art 158-3-2° du CGI
	Nombre	Nominal			
2015	45 135	7 173	40 641 380	900,44	néant
2016	45 135	7 173	néant	néant	néant
2017	45 135	7 173	néant	néant	néant

II – Résolution d'affectation des résultats adoptée par l'assemblée du 20 mai 2019

«L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 108 662 097,59 euros, décide d'affecter en totalité ladite perte au compte « report à nouveau » dont le solde débiteur passe en conséquence de 300 307 692,69 euros à 408 969 790,28 euros.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le rapport de gestion de la gérance mentionne les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, en euros, à savoir :

Exercice	Parts sociales		Montant global distribué	Dividende net par part	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'art 158-3-2° du CGI
	Nombre	Nominal			
2015	45 135	7 173	40 641 380	900	40 641 380
2016	45 135	7 173	néant	néant	néant
2017	45 135	7 173	néant	néant	néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.»

BNP Paribas
Associé-Gérant représenté par M. Jacques Vigner

V. — Notes annexes

Note 1 – Présentation générale de la société

BNP Paribas Arbitrage, Société en Nom Collectif au capital de 323.753.355 euros divisé en 45 135 parts sociales de 7 173 Euros, est immatriculée depuis le 28 avril 1994 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 394 895 833.

BNP Paribas Arbitrage a été agréée par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, en tant qu'entreprise d'investissement pour les services suivants :

- négociation pour compte propre (le 11 octobre 1996),
- réception et transmission d'ordres pour compte de tiers (le 28 février 2002),
- prise ferme et placement (le 28 février 2002),
- exécution d'ordres pour le compte de tiers (le 2 avril 2004),
- conseil en investissement (le 26 octobre 2007),

portant sur les instruments financiers suivants :

- actions,
- titres de créances,
- parts d'organismes de placement collectif,
- instruments financiers à terme,
- instruments financiers étrangers.

Note 2 – Principes comptables et éléments d'appréciation permettant la comparabilité

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis, en euros, conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises -d'investissement tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.1 Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

Aucun changement de méthode comptable n'est à relever pour l'exercice 2018.

Note 2.2 Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers

Les principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers sont exposés ci-après.

1 – Titres

Le terme "Titres" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables (notamment les EMTN), les obligations, les certificats et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

1.1 Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés sous la rubrique *Titres de transaction*. Ils sont comptabilisés en date et prix d'acquisition (frais exclus).

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les titres à revenu variable et les titres à revenu fixe appartenant au portefeuille d'opérations de transaction sur titres font l'objet d'une évaluation au dernier cours connu à la date d'arrêté comptable. Les écarts d'évaluation sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation*.

1.2 Opérations de pensions livrées et de prêts-emprunts de titres

1.2.1 Opérations de pensions livrées sur titres

Les titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan dans leur portefeuille d'origine et font l'objet d'une évaluation au prix du marché à la date d'arrêté comptable. Les espèces reçues en contrepartie des titres sont comptabilisées au passif en dettes.

Les titres acquis temporairement dans le cadre d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan. Les espèces versées en contrepartie des titres sont comptabilisées à l'actif en créances.

1.2.2 Opérations de prêts-emprunts de titres

Les prêts de titres sont maintenus au bilan mais sont enregistrés distinctement en *Titres de transaction* et font l'objet d'une évaluation au prix de marché à la date d'arrêté comptable.

Les titres empruntés sont inscrits distinctement à l'actif du bilan en *Titres de transaction*. Parallèlement, la dette de titres envers le prêteur est enregistrée au passif sous la rubrique de *Dettes* appropriée. Ces titres empruntés et dettes sur titres empruntés sont réévalués en valeur de marché.

1.3 Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas Arbitrage dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas Arbitrage entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions détenues dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas Arbitrage dispose d'un contrôle exclusif.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrées dans la rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

2 – Instruments financiers à terme

2.1 Comptabilisation

Les instruments financiers à terme conditionnels détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en *Autres actifs* ou *Autres passifs* à leur valeur de marché. La réévaluation des instruments à terme fermes est comptabilisée en comptes de régularisation, actifs ou passifs. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés, dans la rubrique *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation*.

2.2 Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

2.2.1 Opérations sur marchés organisés

L'évaluation des options et futures est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est négocié sur un marché organisé.

Toutefois, pour neutraliser l'impact en résultat des décalages de prix injustifiés pouvant survenir à la clôture des marchés, l'écart entre le prix de compensation et le prix théorique de l'instrument, calculé à partir d'un modèle interne et de paramètres de marché homogènes pour l'ensemble des opérations, est comptabilisé en résultat latent. Ce prix fait l'objet d'une validation formelle du Contrôle des Risques.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique *Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation*.

2.2.2 Opérations de gré à gré

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

En particulier, le risque de modèle et de liquidité a été prioritairement encadré. En effet, le développement des différentes activités de produits dérivés ne peut s'effectuer que si, en parallèle, l'identification des risques induits de modèle et de liquidité est assurée et si est mise en place une politique claire et transparente de constitution de réserves pour garantir une réévaluation conservatrice mais à la juste valeur des portefeuilles concernés.

A ce titre, le département Contrôle des Risques détermine mensuellement les niveaux de réserves nécessaires pour couvrir les risques liés aux modèles internes et aux paramètres utilisés pour réévaluer les opérations.

- *Produits dérivés structurés : traitement de la marge initiale (« Day one profit »)*

Les instruments complexes, généralement sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments comptabilisés en un seul lot, sont évalués avec des techniques développées en interne ou fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

3 – Créances et dettes sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances et dettes sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances et dettes au titre d'opérations bancaires sur ou envers des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les créances et dettes sur la clientèle comprennent les créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres, des comptes ordinaires et des prêts emprunts de trésorerie.

Les créances et dettes sur les établissements de crédit et la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

4 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité attendue du bien.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans.

Les durées d'amortissement sont de 3 ans pour le matériel informatique et de 8 ans pour les agencements et le mobilier.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles* du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation, hors mises au rebut, sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés*.

5 – Provisions non liées à des opérations bancaires

La société constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

6 – Opérations en devises

Toutes les opérations libellées dans une devise étrangère sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

7 – Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

8 – Autres actifs et passifs & comptes de négociation et de règlement

Les opérations de marchés sont comptabilisées en date de négociation dans les comptes du titre ou de l'instrument financier concerné en contrepartie de comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ou en autres actifs et passifs. Ces comptes sont soldés à la date de règlement par enregistrement du flux de trésorerie correspondant.

9 – Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas Arbitrage enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique *Frais de personnel*.

10 – Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas Arbitrage sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, la participation, l'intéressement, l'abondement,
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et certaines rémunérations différées versées en numéraire,
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués par les primes de fin de carrière.

10.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

10.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

10.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas Arbitrage résultent de régimes à cotisations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seules les primes de fin de carrière, sont représentatives d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas Arbitrage est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, médailles du travail, ...) au bénéfice du personnel actif sont provisionnés. Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée par le Groupe BNP Paribas pour les régimes de retraite. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

11 – Coût du risque

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers.

12 – Impôt sur les bénéfices

BNP Paribas Arbitrage fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe BNP Paribas depuis le 1er janvier 1996.

Conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt sur les bénéfices est déterminé par la société comme en l'absence d'intégration fiscale.

En France, l'impôt est déterminé par application du taux courant de 33,1/3 % majoré de la contribution additionnelle de 3,3%. Le montant ainsi calculé, déduction faite des crédits d'impôt éventuels, est dû à BNP Paribas SA.

Les succursales et établissements stables de BNP Paribas Arbitrage déterminent et payent leur impôt conformément à la législation locale qui leur est applicable.

13 – Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale par BNP Paribas SA dont le siège social est 16 Boulevard des Italiens à PARIS 9ème.

Note 3 – Opérations interbancaires et assimilées (actif)

En milliers d'Euros	2018		2017	
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant net
Effets publics et valeurs assimilées	2 057 930	-	2 057 930	1 863 434
Créances sur les établissements de crédit	21 598 965	-	21 598 965	30 671 193
Comptes ordinaires	528 599	-	528 599	678 747
Comptes et prêts	17 622 504	-	17 622 504	21 580 808
<i>Au jour le jour</i>	<i>4 715 048</i>	-	<i>4 715 048</i>	<i>9 360 932</i>
<i>A terme</i>	<i>12 907 152</i>	-	<i>12 907 152</i>	<i>12 207 992</i>
<i>Créances rattachées</i>	<i>305</i>	-	<i>305</i>	<i>11 884</i>
Opérations de pension	3 447 862	-	3 447 862	8 411 638
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	<i>3 447 862</i>	-	<i>3 447 862</i>	<i>8 411 638</i>
Total	23 656 895	-	23 656 895	32 534 627

Note 3.1 Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'Euros	Montant net	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Comptes ordinaires	528 599	528 599	-	-	-
Comptes et prêts	17 622 504	17 622 504	-	-	-
<i>Au jour le jour</i>	<i>4 715 048</i>	<i>4 715 048</i>	-	-	-
<i>A terme</i>	<i>12 907 152</i>	<i>12 907 152</i>	-	-	-
<i>Créances rattachées</i>	<i>305</i>	<i>305</i>	-	-	-
Opérations de pension	3 447 862	3 291 605	142 940	9 160	4 157
<i>Titres reçus en pension livrée</i>	<i>3 447 862</i>	<i>3 291 605</i>	<i>142 940</i>	<i>9 160</i>	<i>4 157</i>
Total	21 598 965	21 442 708	142 940	9 160	4 157

Note 4 – Opérations avec la clientèle (ACTIF)

En milliers d'Euros	2018	2017
Comptes ordinaires	2 849 401	1 106 033
Titres reçus en pension livrée	11 633 761	4 877 046
Total	14 483 162	5 983 079

Note 5 – Opérations sur titres de transaction

En milliers d'euros	2018		2017	
	Valeur brute	Valeur de marché	Valeur brute	Valeur de marché
Effets publics et valeurs assimilées (1)	2 057 930	2 057 930	1 863 434	1 863 434
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	53 195 151	53 195 151	60 275 309	60 275 309
Actions et autres titres à revenu variable	47 139 534	47 139 534	54 286 602	54 286 602
Total	102 392 615	102 392 615	116 425 345	116 425 345

(1) La ventilation par durée résiduelle des titres de transaction à revenu fixe n'est pas effectuée car elle n'est pas pertinente

Note 5.1 Informations complémentaires sur les titres de transaction

En milliers d'euros	2018	2017
Créances représentatives de titres prêtés	9 924 582	10 035 843
Titres à revenu variable	2 245 189	3 018 218
Titres à revenu fixe	7 679 392	7 017 625
Parts de fonds détenues	7 284 634	7 976 026
dont Parts de fonds français	793 323	1 808 244
dont Parts de fonds étrangers	6 491 310	6 167 782
dont Parts de fonds de capitalisation	438 629	434 747
dont Parts de fonds de distribution	6 846 004	7 541 279
Titres de transaction non cotés	7 453 256	3 605 710

dont Certificats	3 615 653	1 338 287
dont TCNs	2 111 972	496 879
dont autres titres	1 725 631	1 770 544

Note 6 – Titres de participation & autres titres détenus à long terme & entreprises liées

En milliers d'euros au 31 décembre 2018	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
Néant			
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
Autres participations dans des sociétés étrangères	38 456	37 237	0
Total	38 456	37 237	0

(1) avant affectation du résultat

En milliers d'euros	31/12/2017	Acquisition	Ecart de conversion	31/12/2018
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
Autres participations dans des sociétés étrangères	31 308	5 813	1 335	38 456
Total	31 308	5 813	1 335	38 456

En milliers d'euros	2018			2017
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
Autres participations dans des sociétés étrangères	38 456	-1 219	37 237	30 094
Total	38 456	-1 219	37 237	30 094

Les titres détenus au 31 décembre 2018 ne sont pas cotés.

Note 7 – Immobilisations corporelles et incorporelles**Note 7.1 Valeurs nettes**

En milliers d'euros	2018		2017	
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	320 208	- 289 611	30 597	33 083
Logiciels	300 426	- 284 742	15 684	17 743
Autres immob. incorporelles	13 952	- 4 870	9 082	10 114
Logiciels - Immob. en cours	5 830	-	5 830	5 225
Immobilisations corporelles	115 078	- 108 324	6 755	8 330
Agencements	3 171	- 3 169	2	7
Matériel informatique	110 210	- 103 628	6 583	8 144
Matériel de bureau	1 572	- 1 401	170	179
Mobilier	125	- 125	-	-
Immob. corporelles en cours	-	-	-	-
Total	435 287	- 397 935	37 351	41 413

Note 7.2 Mouvements de l'exercice

En milliers d'euros	31/12/17	Acquisitions	Cessions, rebuts	Virements de poste à poste	31/12/18
Immobilisations incorporelles	311 239	11 207	-2 238	-	320 208
Logiciels	290 226	-	-	10 200	300 426
Autres immob. incorporelles	15 787	403	- 2 238	-	13 952
Logiciels - Immob. en cours	5 226	10 805	-	- 10 200	5 830
Immobilisations corporelles	113 120	1 959	-	-	115 079
Agencements	3 172	-	-	-	3 172
Matériel informatique	108 307	1 904	-	-	110 211
Matériel de bureau	1 517	43	-	12	1 572
Mobilier	125	-	-	-	125
Immobilisations corporelles en cours	- 0	12	-	- 12	- 0
Total	424 359	13 167	- 2 238	-	435 288

Note 8 – Autres actifs

En milliers d'Euros	2018	2017
Instruments conditionnels achetés (Note 8.1)	51 561 678	45 635 238
Déposit sur opérations de marché	3 755 567	2 958 611
Comptes attente et règlement	2 930 243	1 945 760
Créances sur opérations sur titres	137 251	125 421
Créances fiscales et sociales	90 469	194 208
Autres créances	324 186	196 042
Total	58 799 394	51 055 280

Note 8.1 Instruments conditionnels achetés – Analyse par durée résiduelle

En milliers d'Euros	Au 31/12/18	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Opérations sur marchés organisés	32 651 509	16 999 996	12 559 075	3 092 438
Opérations de gré à gré	18 910 170	10 506 598	7 967 445	436 126
Total	51 561 678	27 506 594	20 526 520	3 528 564

Note 9 – Comptes de régularisation (actif)

En milliers d'Euros	2018	2017
Réévaluation des opérations de hors bilan	57 879 692	43 597 088
<i>Engagements sur devises</i>	<i>34 696 379</i>	<i>20 832 570</i>
<i>Engagements sur autres instruments financiers à terme</i>	<i>23 183 312</i>	<i>22 764 518</i>
Comptes d'ajustement devises	0	30
Charges constatées d'avance non bancaires	5 264	7 170
Autres comptes de régularisation	39 926	21 910
Dividendes et coupons à recevoir	76 504	54 262
Total	58 001 386	43 680 460

Note 10 – Opérations interbancaires et assimilées (Passif)

En milliers d'Euros	2018	2017
Dettes envers les établissements de crédit	22 278 055	31 038 764
Comptes ordinaires	202 790	162 194
Comptes et emprunts	10 324 987	16 645 326
<i>Au jour le jour</i>	<i>9 052 898</i>	<i>7 283 530</i>
<i>A terme</i>	<i>1 268 284</i>	<i>9 356 043</i>
<i>Dettes rattachées</i>	<i>3 804</i>	<i>5 753</i>
Opérations de pension	11 750 278	14 231 244
<i>Titres donnés en pension livrée</i>	<i>11 750 278</i>	<i>14 231 244</i>
Total	22 278 055	31 038 764

Note 10.1 Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'Euros	Montant net	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Comptes ordinaires	202 790	202 790	-	-	-
Comptes et emprunts	10 324 987	9 512 987	512 000	300 000	-
<i>Au jour le jour</i>	<i>9 052 898</i>	<i>9 052 898</i>	-	-	-
<i>A terme</i>	<i>1 268 284</i>	<i>456 284</i>	<i>512 000</i>	<i>300 000</i>	-
<i>Dettes rattachées</i>	<i>3 804</i>	<i>3 804</i>	-	-	-
Opérations de pension	11 750 278	11 750 278	-	-	-
<i>Titres donnés en pension livrée</i>	<i>11 750 278</i>	<i>11 750 278</i>	-	-	-
Total	22 278 055	21 466 055	512 000	300 000	-

Note 10.2 Dettes sur opérations de pensions - Analyse par nature de titres

En milliers d'Euros	2018	2017
Dettes envers les établissements de crédit		
Titres donnés en pension livrée	11 750 278	14 231 244
Parts d'OPCVM	62 149	116 439
Actions	2 376 476	4 335 430
Autres obligations et assimilées	-	222
Obligations	8 072 205	8 477 286
Obligations convertibles	770 835	1 248 043
Bon du trésor	361 186	53 823
Titres de créances négociables	107 427	-
Total	11 750 278	14 231 244

Note 11 – Opérations avec la clientèle (PASSIF)

En milliers d'Euros	2018	2017
Comptes ordinaires	2 187 308	4 430 530
Comptes et prêts	0	0
<i>Au jour le jour</i>	-	-
<i>A terme</i>	-	-
<i>Créances rattachées</i>	-	-
Opérations de pension	4 800 715	2 177 802
<i>Titres donnés en pension livrée</i>	4 800 715	2 177 802
Total	6 988 022	6 608 332

Note 11.1 Dettes sur opérations de pensions - Analyse par nature de titres

En milliers d'Euros	2018	2017
Opérations avec la clientèle		
Titres donnés en pension livrée	4 800 715	2 177 802
Parts d'OPCVM	1 801 044	729 816
Actions	2 618 845	1 081 968
Autres obligations et assimilées	-	-
Obligations	335 343	293 031
Obligations convertibles	45 480	72 987
Bons du Trésor	3	0
Total	4 800 715	2 177 802

Note 12 – Autres passifs

En milliers d'Euros	2018	2017
Instruments conditionnels vendus (Note 12.1)	103 509 769	95 151 876
Dettes sur titres empruntés	33 750 419	42 931 251
Titres - Ventes à découvert	25 626 042	22 464 626
Comptes d'attente et de règlement	2 293 546	1 684 604
Dettes fournisseurs	121 992	159 648
Dettes sociales	96 106	144 073
Dettes fiscales	16 096	36 210
Autres dettes	731 350	741 901
Déposit sur opérations de marché	6 332	0
Total	166 151 650	163 314 187

Note 12.1 Instruments conditionnels vendus – Analyse par durée résiduelle

En milliers d'Euros	Au 31/12/18	< 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Opérations sur marchés organisés	28 279 648	19 103 613	8 274 927	901 108
Opérations de gré à gré	75 230 309	25 663 085	30 819 734	18 747 489
Total	103 509 769	44 766 698	39 094 661	19 648 597

Note 13 – Comptes de régularisation (passif)

En milliers d'Euros	2018	2017
Réévaluation des opérations de hors bilan	59 788 438	47 822 596
<i>Engagements sur devises</i>	34 828 491	20 686 013
<i>Engagements sur autres instruments financiers à terme</i>	24 959 947	27 136 583
Comptes d'ajustement devises	0	11 182
Autres comptes de régularisation	169 217	137 627
Total	59 957 655	47 971 405

Note 14 – Provisions

En milliers d'Euros	31/12/17	Dotations	Reprises	31/12/18
Provision pour médailles et indemnités de fin de carrière (note 25)	12 830	1 580	1 744	12 666
Provision pour engagements sociaux (note 25)	9 034	557	-	9 591
Provision pour risques fiscaux (note 25) (1)	262 630	5 938	838	267 730
Provision pour engagement de garantie (note 27) (1)	60 528	-	60 528	-
Provisions pour litiges (note 25)	525	-	-	525
Provision pour risques de marché	194	-	194	0

Provision pour restructuration (note 25)	10 660	-	6 906	3 754
Total	356 402	8 075	70 211	294 266

(1) Allocation corrigée sur le tableau de l'année 2018

Note 15 – Capitaux Propres

En milliers d'Euros	Capital (*)	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total	Dividendes
Capitaux propres au 31/12/17 (**)	323 753	- 4 443	- 295 863	23 446	-
Variations 2018					
Affectation du résultat 2017	-	- 295 863	295 863	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2018	-	-	- 108 662	- 108 662	-
Capitaux propres au 31/12/18 (**)	323 753	- 300 307	- 108 662	- 85 216	-

(*) Le capital social est constitué de 45 135 parts d'une valeur nominale de 7 173 Euros

(**) Avant affectation du résultat

Les parts sociales sont souscrites et libérées intégralement et confèrent à chaque détenteur des droits équivalents.

Note 16 – Opérations en devises

En millions d'euros	2018	2017
Opérations de change au comptant	7 821	2 891
Opérations de prêts ou emprunts en devises	3 357	3 273
Opérations de change à terme	189 697	143 020
Total	200 876	149 185

Note 17 – Opérations sur instruments financiers à terme

En millions d'euros	2018			2017		
	Marchés organisés	Gré à gré	Total	Marchés organisés	Gré à gré	Total
Instruments de taux d'intérêt	85 046	551 419	636 465	64 413	358 123	422 536
Instruments de cours de change	3 709	6 906	10 615	4 343	5 797	10 140
Autres instruments	1 252 861	1 226 751	2 479 612	952 594	923 099	1 875 693
Total	1 341 616	1 785 076	3 126 692	1 021 351	1 287 019	2 308 370

Les engagements sur instruments financiers à terme ci-dessus ont été contractés pour l'essentiel dans le cadre d'une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Note 17.1 – Instruments financiers à terme – Analyse par durée résiduelle

En millions d'euros	Montant total	< 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Opérations fermes	1 258 570	764 443	426 364	67 763
Opérations sur marchés organisés	234 731	202 326	29 921	2 483
- Contrats de taux	84 431	75 256	9 166	9
- Contrats de change	881	881	-	-
- Actifs financiers	149 419	126 189	20 756	2 474
Opérations de gré à gré	1 023 839	562 117	396 443	65 280
- Swaps de taux	550 484	321 336	190 036	39 111
- Autres contrats à terme	473 355	240 780	206 406	26 168
Opérations conditionnelles	1 868 122	1 373 484	425 122	69 515
Opérations sur marchés organisés	1 106 885	864 214	218 650	24 021
Autres options				
- achetées	561 850	434 240	113 699	13 911
- vendues	545 035	429 974	104 951	10 110
Opérations de gré à gré	761 237	509 270	206 472	45 494
Contrats de taux plafonds et planchers				
- achetés	36	-	36	-
- vendus	-	-	-	-
Swaptions et options (taux, change et autres)				
- achetées	292 448	214 051	74 693	3 704
- vendues	468 753	295 220	131 743	41 790
Total	3 126 692	2 137 927	851 487	137 278

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de la société sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

La valeur de marché de la position nette négative des positions fermes est évaluée à 1 909 millions au 31 décembre 2018.

La valeur de marché de la position nette vendeuse des opérations conditionnelles est évaluée à 51 948 millions au 31 décembre 2018.

Note 18 – Mesure de l'exposition aux Risques de Marché

L'essentiel du portefeuille de risques de marché de BNP Paribas Arbitrage est suivi au sein du système unique de Valeur en Risque (« modèle interne ») du Groupe BNP Paribas. Ce système a fait l'objet d'une validation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (alors la Commission Bancaire).

Le modèle interne est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître suite à une évolution défavorable des conditions de marché. L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou « Value at Risk » (VaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix des titres et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Ce système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer la perte potentielle des activités de marché, dans le cadre des hypothèses de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

Les Valeurs en Risque ont été établies sur la base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds-propres pour son extension aux risques de marché ») et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading
- Intervalle de confiance de 99% (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99% des cas aux valeurs de VaR correspondantes)
- Données historiques considérées sur une année de trading (260 jours)

La Valeur en Risque moyenne du Métier GECD pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 ressort à 42.62 millions d'euros. Au 31 décembre 2018, cette Valeur en Risque s'élevait à 50.81 millions d'euros. Ces chiffres sont issus des logiciels Risques et reconstituent le périmètre Arbitrage dorénavant intégré dans le métier Global Markets.

Note 19 – Autres engagements

Les autres engagements donnés et reçus sont essentiellement constitués des titres affectés en garantie des opérations sur titres et dérivés négociées sur les marchés organisés (deposit) et des collatéraux sur opérations de prêts-emprunts de titres.

Note 20 – Intérêts et assimilés**Note 20.1 Intérêts et produits assimilés**

En milliers d'euros	2018	2017
Clientèle	363 019	144 228
Intérêts et assimilés sur titres reçus en pension livrée	167 911	107 413
Produits divers d'intérêts	9 247	8 133
Intérêts sur comptes et prêts à terme	2 987	2 139
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	0	0
Intérêts sur comptes ordinaires	182 873	26 542
Etablissements de Crédit	229 069	240 367
Intérêts et assimilés sur titres reçus en pension livrée	132 465	87 624
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	50 401	33 454
Intérêts sur comptes et prêts à terme	38 169	112 914
Intérêts sur comptes ordinaires	1 966	1 669
Produits divers d'intérêts	705	1 546
Produits sur engagements de garantie	5 363	3 159
Total	592 088	384 595

Note 20.2 Intérêts et charges assimilées

En milliers d'euros	2018	2017
Clientèle	558 719	378 678
Intérêts et assimilés sur titres donnés en pension livrée	116 298	91 501
Intérêts sur comptes créditeurs à terme	19	17
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	0	0
Intérêts sur comptes et prêts à terme	3 080	2 013
Intérêts sur comptes ordinaires	435 060	280 310
Charges sur engagements de garantie	2 757	2 101
Charges diverses d'intérêts	1 505	2 735
Etablissements de Crédit	803 199	522 719
Intérêts et assimilés sur titres donnés en pension livrée	522 184	323 873
Intérêts sur comptes et emprunts au jour le jour	211 163	120 501
Intérêts sur comptes et emprunts à terme	43 598	48 983
Intérêts sur comptes ordinaires	3 438	4 638
Charges sur engagements de garantie	9 521	9 041
Charges diverses d'intérêts	13 294	15 684
Total	1 361 917	901 397

Note 21 – Revenus des titres à revenu variable

Néant. (note 6)

Note 22 – Commissions

En milliers d'euros	2018	2017
Commissions sur opérations interbancaires	-2 468	-1 457
Produits	15	20
Charges	-2 483	-1 477
Commissions sur instruments financiers à terme	-286 058	-163 829
Produits	22 574	88 203
Charges	-308 633	-252 032
Commissions sur opérations sur titres	-359 818	-303 388
Produits	45 965	45 537
Charges	-405 783	-348 924
Commissions sur activités d'assistance et de conseil	2 011	2 046
Produits	2 011	2 046
Charges	-	-
Commissions nettes	-646 333	-466 628

Note 23 – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

En milliers d'Euros	2018	2017
Opérations de change	374 538	-2 417 935
Gains	36 952 732	36 099 134
Pertes	-36 578 194	-38 517 069
Opérations sur instruments financiers à terme	33 410 431	14 863 295
Gains	659 265 781	522 975 371
Pertes	-625 855 350	-508 112 075
Opérations sur titres de transaction	-31 882 918	-10 752 219
Gains	-	-
Pertes	-31 882 918	-10 752 219
Total	1 902 051	1 693 141

Note 24 – Information sectorielle

Au sein du métier Corporate & Institutional Banking (CIB) de BNP Paribas, l'activité de BNP Paribas Arbitrage consiste essentiellement, dans le cadre de son agrément de négociation pour compte propre (Note 1), à intervenir sur les marchés financiers dans le cadre de la ligne de métier « Global Markets ».

Note 25 – Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	2018	2017
Frais de personnel (1)	135 301	190 452
Salaires et traitements (2)	84 322	128 882
Charges sociales et fiscales	49 832	71 001
Sous total	134 154	199 883
Dot. & reprise provision pour engagements sociaux	393	-2 367
Dot. & reprise provision pour litiges	-	-570
Dot. & reprise provision pour restructuration	-6 906	-9 975
Sous total	-6 513	-12 911
Intéressement	4 858	0
Participation	2 803	3 479
Sous total	7 660	3 479
Autres charges d'exploitation	444 269	454 978
Impôts et taxes	71 837	19 190
Dot. & reprise provision pour impôts et taxes	-26	-934
Personnel mis à disposition	15 720	34 418
Autres charges générales d'exploitation	403 469	441 627
Sous total	490 999	494 301
Refacturations	-46 730	-39 323
Sous total	-46 730	-39 323
Total	579 570	645 430

(1) Salariés locaux

(2) Y compris transfert de charges

Note 26 – Effectifs

Effectif moyen salarié	2018	2017
Cadres	719	757
Non-cadres	61	65
Total	780	822

Par ailleurs, au 31 décembre 2018, l'effectif mis à disposition se compose de 60 cadres.

Note 27 – Cout du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de contrepartie ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Le produit net au compte de résultat se ventile ainsi :

En milliers d'Euros	2018	2017
Dotations nettes de reprises aux dépréciations	60 766	-56 237
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	-22	-
Créances irrécouvrables couvertes par des provisions	-60 528	-
Récupération sur créance amortie	-	-
Total	215	-56 237

Les provisions au bilan se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	31/12/17	Transfert	Effet change	Dotations	Reprises	31/12/18
Provisions déduites de l'actif						
Relatives aux instruments financiers des activités de marché (Note 8 Autres créances)	222 144	-219	1 623	-	60 766	162 782
Total	222 144	-219	1 623	-	60 766	162 782
<i>dont reprises de provisions utilisées</i>					60 551	
<i>dont reprises de provisions disponibles</i>					215	

Note 28 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'Euros	2018	2017
Autres titres détenus à long terme		
Cessions	-	-
Provisions	-	-
Total	0	0

Note 29 – Impôt sur les bénéfices

En milliers d'Euros	2018	2017
Impôt sur les bénéfices - Etranger	-10 982	2 407
Impôt sur les bénéfices	-2 635	54 398
Dotations & reprises aux provisions pour risques	5 126	222 634
Total	-8 491	279 438

Note 30 – Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

La Société ayant réalisé au 31 décembre 2018 une perte nette comptable de 108 662 097,59 euros, la gérance a, en lien avec les associés, examiné les solutions participant à la recapitalisation de la Société. A l'issue de l'assemblée annuelle, une assemblée extraordinaire serait réunie à laquelle sera soumis un projet d'augmentation de capital d'un montant de 269 998 893 euros pour le porter à 593 752 248 euros par émission de 37.641 parts nouvelles d'une valeur nominale de 7 173 euros chacune à libérer en numéraire, puis un projet de réduction du capital d'un montant de 408 996 216 euros par réduction de 7 173 euros à 2 232 euros de la valeur nominale des parts composant le capital et par imputation à due concurrence sur le report à nouveau débiteur.

VI. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société BNP Paribas Arbitrage S.N.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BNP PARI BAS ARBITRAGE S.N.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables notamment pour ce qui concerne :

- La valorisation des instruments financiers

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

- Le provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 2.11 et 27 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D-441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 3 mai 2019

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Ridha Ben Chamek

Mazars
Emanuel Dooseman

VII. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de BNP Paribas Arbitrage, sis au 1, rue Laffitte - 75009 Paris.